



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame FALLA-ROMIGNOT** demeurant Rue du Pas Bayard 25 Bte 1 à 4160 Anthisnes.

Le terrain concerné est situé **Chemin d'Enonck, 28 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section A n°290D, 404R2.

La demande vise les travaux suivants : **changement d'affectation d'un garage, rénovation d'une habitation et parement** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Les volumes secondaires ne sont pas subordonnés au volume principal au niveau de la superficie au sol
- Le recul par rapport aux limites de fond de parcelle est inférieur à 5m ;
- La pente de toiture du volume secondaire est inférieure à 30° (20°) ;
- Le volume secondaire à toiture plate n'est pas un élément de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à toitures à versants ;
- Le nombre de matériaux de parement ;
- L'utilisation d'ardoise, de briques de ton brun/rouge et de panneaux métalliques comme matériaux de parement.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30 novembre 2022 au 14 décembre 2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be